



Title	L' évolution du DELF-DALF dans la région d' Osaka
Author(s)	Polet, Jean-Noël
Citation	外国語教育のフロンティア. 2019, 2, p. 213-227
Version Type	VoR
URL	<a href="https://doi.org/10.18910/71893">https://doi.org/10.18910/71893</a>
rights	
Note	

*The University of Osaka Institutional Knowledge Archive : OUKA*

<https://ir.library.osaka-u.ac.jp/>

The University of Osaka

## L'évolution du DELF-DALF dans la région d'Osaka

The evolution of DELF-DALF in the area of Osaka

POLET, Jean-Noël

### Abstract

The DELF, *Diplôme d'études en langue française* (Diploma in French Language Studies) and the DALF, *Diplôme Approfondi de Langue Française* (Diploma in Advanced French Language) are certifications of French-language abilities for non-native speakers. These diplomas were created in 1985 by French Ministry of Education in order to catch up with the promotion of the other languages such as English, German and Japanese for non-native speakers through the official exams and certifications.

At the beginning, the influence of DELF and DALF was limited. However, after 2001, they became a worldwide reference in the field of language exams to measure the ability for non-native speakers due to two reasons. Firstly, the developers of DELF and DALF aimed to make their levels to correspond to those of the Common European Framework of Reference for Languages. Secondly, the realisation of the exams was centralized in the International Centre for French Studies (*Centre international d'études pédagogiques*, CIEP) in order to have the same quality, legitimacy and standard of assessment for all the candidates in the world.

In this paper, we introduce the different stages of the quantitative and qualitative development of the DELF-DALF in the world and, particularly, in Osaka. We also show how these new exams totally and successfully have changed the evaluation process, the teachers training and, at the end, all the teaching materials in French language.

Keywords: Exams and certifications, evaluation process, teaching materials

C'est en 1986 que les premiers centres d'examen du DELF-DALF ont ouvert leurs portes en France et au Maroc. Depuis cette époque, le nombre de candidats à ces diplômes, le nombre de centres d'examen, le nombre d'acteurs impliqués dans le dispositif n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui le niveau de qualité, de fiabilité et de légitimité du DELF et du DALF sont reconnus dans le monde entier.

Le but de cet article est de présenter le DELF-DALF, d'évoquer certaines étapes de son

implantation en France, dans le monde et au Japon. Mais il est aussi de souligner en quoi il constitue une formidable aventure : pour la promotion du français à l'étranger, pour la rationalisation et l'équité des procédés d'évaluation, pour la création et l'institution de nouvelles règles pédagogiques plus dynamiques et, *in fine*, pour les échanges entre locuteurs de langues différentes.

Il est fort probable que les acteurs du dispositif n'apprennent rien, ou peu de choses, des lignes qui vont suivre. Cet article s'adresse surtout aux lecteurs encore peu au fait du DELF-DALF dans le monde et au Japon : les apprenants, les enseignants ou, plus généralement, toute personne qui s'intéresse à la langue française. Ceci avec le secret espoir de les inciter à rejoindre cette aventure à laquelle, très modestement, je contribue depuis plus de dix ans.

Pour la rédaction de cet article, les sources proviennent essentiellement du site internet du CIEP ([www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)) et, notamment, du numéro spécial de « La lettre du CIEP » consacré aux 30 ans du DELF-DALF. En ce qui concerne les statistiques sur le nombre d'inscrits au Japon et à Osaka, ils m'ont été transmis par les responsables du centre national d'examen d'Osaka, Monsieur Ken Perez et Mademoiselle Mari Onishi. Je tiens à les en remercier chaleureusement.

## 1. Qu'est-ce que le DELF et le DALF ?

Sous leur forme actuelle, le DELF, Diplôme d'Etudes en Langue Française et le DALF, Diplôme Approfondi de Langue Française tout public sont des certifications du ministère de l'éducation nationale de français langue étrangère. Ils sont ouverts à toutes les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle ou qui n'ont pas été diplômées en France dans l'enseignement secondaire ou supérieur. A ce jour, ils peuvent être passés dans 1200 centres d'examens répartis dans plus de 170 pays. Ce dispositif implique 50.000 acteurs dans le monde pour environ 400.000 candidats par an dont environ 2400 au Japon et plus de 300 au centre d'examen d'Osaka.

Ces diplômes ont une double originalité. D'abord, ils sont composés de six niveaux, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés : A1, A2, B1 et B2 pour le DELF ; C1 et C2 pour le DALF. Pour chaque niveau, les candidats au diplôme sont évalués sur les quatre compétences en communication : la compréhension de l'oral (l'écoute), la compréhension de l'écrit (la lecture), la production écrite (l'écriture) et la production orale (la parole). Chaque épreuve est notée sur 25 points et le total sur 100 points. Les candidats qui ont au moins 50 points obtiennent le diplôme dès lors qu'ils n'ont pas eu de note éliminatoire de moins de 5 points dans l'une des quatre épreuves.

Sans entrer dans le détail des descripteurs de chaque niveau, il va de soi que ceux-ci correspondent chacun à un degré de compétence dans la langue. Ainsi, par exemple, un candidat à l'épreuve orale de niveau A1 ne pourra s'exprimer que sur des sujets familiers en utilisant des phrases simples et fera,

lors de l'examen, l'objet d'une attention bienveillante de son examinateur. A l'inverse, un candidat à l'épreuve de niveau C1 pourra parler avec aisance de sujets complexes et devra être capable de gérer les objections des examinateurs à son argumentation. Le niveau influence également la durée des épreuves : alors que, par exemple, l'examen de production écrite de niveau A1 dure 30 minutes, celui de l'examen C1 dure 2 heures 30.

Ensuite, l'autre originalité est le fait que le DELF et le DALF laissent aux candidats la liberté de choisir le rythme de leur cursus. Les diplômes valident un niveau en langue indépendamment d'un cursus de formation et sans passer par toutes les étapes intermédiaires. Par conséquent, chaque candidat peut s'inscrire à l'épreuve de son choix et il n'y a pas de progression obligatoire car chaque diplôme est indépendant. Un candidat peut même, s'il le souhaite, s'inscrire à plusieurs diplômes lors d'une session d'examen. Une fois le diplôme obtenu, il reste valide de façon permanente et les apprenants peuvent continuer leur progression plusieurs années après l'avoir interrompue. Ainsi, un apprenant ayant acquis un niveau de maîtrise suffisante de la langue peut s'inscrire aux examens de DELF B1 ou B2 voire de DALF sans avoir à passer les examens de niveau inférieur. De même, un titulaire du DELF A1 peut aller directement au niveau B ou C s'il juge avoir acquis les compétences suffisantes pour le faire. Cependant, une fois le diplôme obtenu, un candidat ne pourra pas repasser le même examen une deuxième fois et ce, même s'il juge que la note qu'il a obtenue est médiocre ou insuffisante.

Depuis quelques années, de nouvelles déclinaisons du DELF-DALF ont été créées afin de répondre à de nouvelles demandes ou à des situations spécifiques. Ainsi, le DELF Junior, du niveau A1 au niveau B2 est destiné aux jeunes de 12 à 18 ans qui étudient au collège ou au lycée. Il a la même valeur qu'un DELF tout public (la mention « Junior » n'apparaît pas sur le diplôme) mais il reprend des thèmes en adéquation avec les centres d'intérêt des jeunes tels que la vie scolaire, la famille, l'utilisation raisonnée des portables et d'internet, etc. S'il existe une convention entre l'Ambassade de France et des établissements scolaires locaux qui forment ou encouragent leurs élèves à passer les diplômes, on parle alors de DELF scolaire bien que les contenus des examens soient identiques à ceux du DELF « Junior ». A ce jour, de telles conventions n'existent pas encore dans la région d'Osaka.

Depuis 2009, le DELF s'est étendu au plus jeune public à travers la création du DELF Prim destiné aux enfants de 7 à 11 ans scolarisés en école primaire. Cette version encourage les enfants dans leur apprentissage du français par un mode d'évaluation positive et non sanctionnante. Il comporte trois niveaux : les DELF A1.1, A1 et A2. Là encore, les niveaux A1 et A2 ont la même structure et la même valeur que les DELF tout public. Quant au niveau A1.1 dit « de découverte », il valorise par un diplôme les premiers pas de l'enfant dans la langue française par des questions

simples sur le candidat, ses goûts et son environnement familial. Pour les adultes, la même année, un DELF Pro a été mis en place. Du niveau A1 au niveau B2, il met l'accent sur l'insertion dans le monde du travail francophone en développant les thématiques relatives aux milieux professionnels pour des candidats qui souhaitent progresser dans leur carrière ou obtenir une promotion dans un pays de langue française.

## 2. La naissance du DELF-DALF

La création par décret ministériel le 22 mai 1985 du DELF (Diplôme Élémentaire de Langue Française, devenu Diplôme d'Études en Langue Française en 1992) et du DALF a été la première étape d'un processus qui constitue un changement majeur dans l'histoire de la docimologie et des techniques d'évaluation du français comme langue étrangère. Avant ce décret, les certifications étaient éparpillées. Chaque établissement avait ses propres critères d'évaluation et aucun n'avait de légitimité ou de notoriété suffisantes pour s'imposer à travers le monde.

Au départ, il s'agissait, d'un côté, aux yeux du législateur, de mettre en place un diplôme unique et unanimement reconnu en France et à l'étranger pour les apprenants de la langue française. De l'autre, pour assurer le rayonnement du français dans le monde, le ministère voulait rattraper le retard de la France dans ce domaine. En effet, de tels diplômes existaient dans d'autres pays, depuis 1974 pour le DSD de langue allemande, depuis 1979 pour le TOEIC de langue anglaise, depuis 1984 pour le JLPT de langue japonaise.

Si l'on se penche rétrospectivement sur les conditions de l'apparition du DELF et du DALF, on remarque que la politique d'éducation faisait, à cette époque, figure de forts enjeux politiques. L'échec du projet de loi Savary qui visait à fonctionnariser les enseignants du secteur privé a entraîné la démission du ministre de l'éducation et la chute du gouvernement de Pierre Mauroy, le 17 juillet 1984. La nomination de Laurent Fabius comme Premier ministre et de Jean-Pierre Chevènement comme ministre de l'éducation nationale avait comme l'un des principaux objectifs d'éteindre la querelle scolaire et de réformer la politique d'éducation.

Sur le plan intérieur, le décret est signé à un moment où la France cherche à moderniser profondément son enseignement à travers divers programmes tels que le Plan informatique pour tous (IPT), qui visait à initier tous les élèves du cycle secondaire à l'informatique. Ceci à un moment où les premiers ordinateurs personnels commencent à entrer dans les ménages français. De plus, la volonté du ministre de l'éducation était de faire en sorte que 80% des élèves d'une classe d'âge puissent obtenir le baccalauréat et, dès lors, multiplier le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur.

Si l'action gouvernementale ne peut être occultée, ce sont surtout les nouvelles compétences

attribuées au CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) qui ont constitué le tournant dans le rayonnement et la légitimité du DELF-DALF. Dès 1985, le CIEP assure la gestion pédagogique et administrative des examens et diplômes de français langue étrangère. En mai 1987, alors que la majorité parlementaire a changé, le CIEP obtient le statut d'établissement public national autonome sous la tutelle du ministre de l'éducation nationale. Ses compétences sont alors largement élargies : il est chargé de contribuer à mettre en oeuvre des programmes de coopération en éducation, d'assurer la formation des enseignants de français langue étrangère et de contribuer au développement à caractère international en France et à l'étranger.

Mais c'est surtout sur le plan international que le décret s'inscrit dans l'histoire de son temps. Dans les années 1980, les échanges internationaux d'étudiants se développent dans le cadre de la construction européenne. La France, l'Allemagne et le Bénélux signent le 14 juin 1985 la convention de Schengen qui prévoit l'abolition progressive des contrôles aux frontières entre les Etats. Elle n'entrera en vigueur qu'en 1997 mais l'établissement de la libre circulation des personnes en Europe et, avec lui, l'essor des échanges linguistiques, ne fait alors plus aucun doute.

Une étape importante de ce processus est l'adoption, en 1987, du programme Erasmus. Ce programme permet aux étudiants de suivre une partie de leurs études dans un établissement d'un autre pays européen, de trois mois à un an, grâce à une bourse de la Communauté Européenne, devenue Union Européenne en 1993. Au début, le programme compte onze pays participants (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni).

En 1988, les étudiants étrangers titulaires du DALF sont dispensés de test linguistique pour étudier dans les universités françaises. Mais plus qu'un « ticket d'entrée », le DELF-DALF devient progressivement un moyen de valider les acquis pour tous les apprenants en français, soit dans le cadre d'échanges universitaires, soit dans le cadre de leur scolarité dans leur pays d'origine en tant qu'apprenant du français comme première ou deuxième langue étrangère.

Cependant, en dépit de vents porteurs, le DELF-DALF n'est pas, au tournant du siècle, encore parvenu à être considéré comme la norme de référence. On peut expliquer ce phénomène par plusieurs raisons. Avec la création du master de français langue étrangère (FLE) en 1983, une littérature abondante commence à se développer sur ce sujet. Or, si les éditeurs rivalisent de nouvelles idées pour dépoussiérer l'apprentissage de la langue (usage de la vidéo, exercices en interaction, apprentissage collaboratif, utilisation de documents authentiques, etc), aucun ne mentionne encore le DELF comme but à atteindre.

Dans le même temps, le DELF-DALF n'est pas encore visible. D'une part, parce que les centres d'examens, particulièrement à l'étranger, ne sont pas encore développés. D'autre part, parce que

certains pays tiennent à conserver leur système local de certification. C'est le cas du Japon où le DAPF (Diplôme d'Aptitude Pratique au Français, « Futsuken » en japonais) existe depuis 1981. Il reste la certification de référence pour les étudiants japonais en français. Organisé par l'APEF (Association pour la Promotion de l'Enseignement du Français au Japon) et placé sous le patronage du Service culturel de l'Ambassade de France au Japon, cet examen souligne la difficulté pour le DELF-DALF de s'implanter là où un réseau d'enseignants est déjà bien établi et organisé. Les examinateurs japonais veulent concevoir les épreuves d'examens en fonction des méthodes d'enseignement des langues telles qu'elles sont dispensées dans les universités. De plus, ils tiennent à conserver un ancrage local en gardant le lien entre le français et la langue maternelle des candidats. Le succès est indéniable puisque, chaque année, environ 30.000 candidats se présentent aux examens du DAPF.

Ainsi, malgré une croissance régulière, le millionième candidat a été enregistré en 1998, le DELF-DALF a, à la fin du siècle, assez peu de notoriété. Dans le cas du Japon, l'enseignement du français reste disséminé en une myriade de petites écoles qui n'en font pas la promotion, qui utilisent des méthodes locales et, souvent, des enseignants qui ne sont pas informés de l'existence d'une certification française et qui ne sont pas encouragés à la diffuser. Ce phénomène renforce la légitimité de l'examen local qui est déjà fortement enraciné.

### 3. Le tournant des années 2000

L'année 2001 constitue un tournant décisif dans la diffusion et la légitimation du DELF et du DALF. Une première convention est signée entre la France et l'Italie pour la promotion du DELF scolaire. Ce premier pas important fait pénétrer directement le diplôme dans le système éducatif d'un pays étranger. Aujourd'hui, il est désormais présent dans une quarantaine de pays du monde.

L'étape capitale reste cependant la rédaction du CECRL, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*, publié en 2001 par le Conseil de l'Europe. Contrairement aux Etats-Unis et la Chine, l'Europe est morcelée et n'a aucune langue commune. Aussi, ce document est un outil conceptuel qui a pour but de promouvoir la mobilité des personnes en Europe, de développer une identité européenne commune, indépendamment des cultures particulières, et de faciliter la communication entre les Européens en rationalisant l'apprentissage des langues étrangères. Il révolutionne à la fois les méthodes d'évaluation et d'enseignement des langues en Europe.

D'un côté, le CECRL a un objectif de clarification et de simplification du système d'évaluation des langues étrangères. Il conçoit une échelle commune de compétences composée de six niveaux standardisés, de A1 à C2. Chaque niveau est décrit par un ensemble de descripteurs, communs dans

plusieurs langues, qui correspondent à autant d'étapes d'un processus d'apprentissage et de compétences acquises par l'apprenant.

De l'autre, en définissant les niveaux comme autant de tâches à accomplir, le CECRL influence profondément les approches didactiques. Il permet à l'apprenant et à l'enseignant de visualiser clairement les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre le niveau qu'ils visent. Pour l'apprenant, l'échelle le rend capable de s'auto-évaluer, d'identifier ses lacunes et les aspects à améliorer pour remplir ses objectifs. Pour l'enseignant, il donne des indications précises en vue de créer des matériaux et des activités pédagogiques adaptés, compréhensibles par l'apprenant, en fonction des buts visés sur l'échelle commune.

En somme, les recommandations du Conseil de l'Europe contenues dans le CECRL, qui contrairement à l'Union Européenne n'impose pas ses décisions aux Etats membres, deviennent en 2001 un outil de référence pour la docimologie et la pédagogie des langues européennes. Le DELF et le DALF ont joué un rôle pionnier dans ce processus de rationalisation. Dès 2002, avec le soutien de l'Etat français, la conception des examens est centralisée au CIEP à Sèvres afin de renforcer la qualité, la légitimité et d'assurer l'égalité de traitement des candidats au DELF et au DALF à travers le monde.

Le CIEP assure à la fois la gestion administrative et pédagogique des examens. Il professionnalise toutes les étapes de création des examens. En amont, il engage des équipes de concepteurs extérieurs dirigées par des chargés de programmes du CIEP pour créer des tests compatibles avec les niveaux requis, des psychométriciens pour garantir la fiabilité des tests, des dessinateurs et des maquettistes pour assurer une meilleure présentation des examens, des acteurs et des techniciens du son pour certifier la qualité des épreuves orales.

En aval, il nomme des responsables de gestion centrale, des personnes chargées de l'organisation des examens DELF-DALF au niveau de chaque pays. Ces personnes sont chargées de l'organisation des sessions d'examen : elles vérifient une dernière fois les sujets avant de les envoyer aux responsables des centres d'examen. Localement, ce rôle est souvent confié aux directeurs pédagogiques des Instituts français ou aux directeurs des Alliances françaises. Ils définissent un calendrier des sessions et mobilisent le personnel nécessaire à l'organisation des examens : agents d'accueil, secrétaires, comptables, surveillants, examinateurs et correcteurs. Les responsables des centres assurent, en outre, la publicité de l'examen à travers des affiches ou des prospectus dans les écoles de langue française ou dans les universités.

Par ailleurs, le CIEP veille également à se rapprocher des standards internationaux afin d'harmoniser les niveaux de compétence selon les différentes langues. Ainsi, par exemple, un niveau A2 en français doit être le plus proche possible d'un niveau A2 en espagnol ou en allemand. Le

CECRL connaît une diffusion internationale et ses outils sont devenus une référence pour tous les pays européens mais également extra-européens : le mandarin, l'arabe ou l'espéranto ont des échelles d'évaluation inspirées du CECRL.

En 2005, tous les examens du DELF-DALF sont réécrits afin de correspondre au cadre européen. Le CIEP collabore avec l'Institut Cervantes, l'institut Goethe et le Cambridge Assessment Network dans le but d'harmoniser les évaluations françaises, espagnoles, allemandes et anglaises avant que d'autres langues (néerlandais, italien, hongrois, tchèque, etc.) se conforment au CECRL. Concernant le français, le DELF-DALF passe de dix à six niveaux et, dès 2006, la nouvelle version est proposée dans tous les centres d'examen.

D'abord, examen permettant l'accès à l'enseignement supérieur en France et préparé soit de manière autonome, soit dans les centres agréés de l'enseignement du français à l'étranger (les Instituts français et les Alliances françaises), il devient désormais la référence pour tous les établissements scolaires qui enseignent le français. L'ex-directeur du CIEP évoque une sorte de « bac mondial » dont le succès est fondé sur la légitimité qui a été construite par le travail du CIEP.

Le nombre d'inscriptions dans le monde ne cesse d'augmenter : il y avait moins de 36.000 candidats au DELF-DALF en 2005 mais plus de 440.000 candidats en 2017. A partir de 2008, les titulaires du DELF B2 sont exemptés d'examen linguistique dans la plupart des établissements universitaires français. La mobilité universitaire reste une importante source de motivation.

Toutefois, le nouveau DELF-DALF sort du cadre éducatif et s'étend progressivement à tous les publics. Il revêt désormais un enjeu social. Il n'est plus seulement un moyen d'évaluation, il est devenu un outil de mobilité internationale et d'intégration professionnelle. Avec la convergence des critères européens, tout employeur peut identifier immédiatement le niveau de français des demandeurs d'emploi. Les diplômés sont de plus en plus reconnus comme une preuve de compétence professionnelle des salariés. En France, il devient également un outil d'intégration scolaire et sociale pour les étrangers. Au Québec, le niveau B2 est demandé par le gouvernement pour obtenir un visa de séjour.

#### **4. Les conséquences du nouveau DELF-DALF**

Il est impossible en quelques lignes de rendre compte de tous les changements qui procèdent de l'élaboration du nouveau DELF-DALF et de l'organisation centralisée de ces examens par le CIEP après 2005. Ceux-ci mériteraient à eux seuls la rédaction d'un article complet. Nous nous contenterons d'évoquer brièvement trois aspects : les aspects relatifs à la pédagogie, à l'édition et à la professionnalisation.

Concernant la pédagogie, le nouveau DELF-DALF introduit un changement de paradigme.

L'examen ne valide plus un cursus d'enseignement en langue. Désormais, il valide les compétences de manière positive, il met en valeur des capacités adaptées à chaque niveau de langage. Le candidat n'est donc plus sanctionné sur la seule mémorisation de vocabulaire ou de règles syntaxiques. Désormais, c'est sa capacité à communiquer dans des contextes de la vie courante, à se concevoir comme un acteur social dans une situation de langage avec un locuteur natif, qui est mise en valeur. Le candidat devra, par exemple, écrire à son ami francophone pour simuler sa vie réelle (les souvenirs de vacances, le déroulement de son travail) au niveau A2. Au niveau B2, il devra, par exemple, écrire à un service à la clientèle une lettre argumentée pour protester pour un service qui ne lui a pas convenu. A chaque niveau, le candidat devra se projeter dans une situation, certes imaginaire, mais qui ressemble à celle qu'il est supposé rencontrer dans un pays francophone.

Ce changement de perspective a des conséquences considérables sur les pratiques de classe. La rationalisation des examens en six niveaux précis et identifiés favorise l'harmonisation des programmes et développe des méthodes qui mettent en avant les approches pédagogiques adaptées en vue de la réussite des examens. La perspective actionnelle s'impose dans les classes de français. L'activité de langage n'a plus de sens que dans l'action réelle. Outre des compétences linguistiques, l'apprenant doit acquérir des compétences pragmatiques (adapter la langue à la situation donnée) et des compétences sociolinguistiques (adapter son registre de langage en fonction de ses interlocuteurs). Les apprenants deviennent autant d'acteurs sociaux authentiques qui doivent agir dans la langue cible de la même manière qu'ils se comporteraient dans la vie réelle en présence de locuteurs natifs.

Par conséquent, le DELF-DALF est à la fois le but que les apprenants se fixent et, dans le même temps, un moyen pour eux de se repérer dans leur apprentissage en se posant les questions relatives à leur cheminement. On peut ajouter que la vision des apprenants est désormais globale. Il ne s'agit plus pour eux de se demander s'ils sont capables de conjuguer tel ou tel verbe ou de pouvoir écrire tel ou tel mot mais bien de savoir, concrètement, s'ils sont capables de les utiliser afin d'accomplir les tâches qui leur seront demandées : saluer s'ils sont au niveau A1, trouver une solution à un problème rencontré dans sa vie quotidienne s'ils sont au niveau B2, entre autres exemples. Dès lors, l'apprenant a les moyens d'identifier sa progression et connaît les points qu'il a à améliorer en vue de réduire les risques d'échec à l'examen.

L'élaboration de nouvelles méthodes pédagogiques dans les classes suppose la construction de nouveaux outils. Et c'est ici qu'intervient le deuxième changement : le DELF-DALF a non seulement révolutionné les pratiques de classe mais il a complètement renouvelé le monde de l'édition. La réforme de l'examen entraîne plusieurs grands éditeurs français spécialisés à modifier leur collection et à créer de nouveaux titres conformes aux descripteurs du CECRL. Les méthodes de référence avant 2005 soit tombent en désuétude dans le réseau de l'enseignement du français (*Campus, Reflets,*

*Café crème*, par exemple) soit s'adaptent aux nouvelles règles en modifiant leur contenu (*Taxi français.com*, etc.).

Nouvelles règles, nouveaux outils, encore faut-il les acteurs pour les appliquer et les faire fonctionner. Le troisième aspect est donc la professionnalisation et la formation rapides des acteurs de terrain. A partir de 2005, le CIEP lance un programme d'habilitation des examinateurs-correcteurs du DELF-DALF en organisant des stages de formation partout dans le monde. En quelques années, il devient impossible de confier la passation des examens à quiconque n'ayant pas suivi une formation adaptée d'une quarantaine d'heures, dispensée par des formateurs eux aussi habilités par le CIEP. Le but de ce stage est de connaître et de s'appropriier les six niveaux du CECRL afin de donner la note la plus juste possible aux candidats qui passent l'examen. A l'issue de la formation, les stagiaires passent un test au cours duquel ils corrigent des copies ou des productions orales de tous les niveaux dans les conditions de l'examen DELF-DALF en justifiant leur note. S'il s'avère que les notes sont trop éloignées de celles des professionnels du CIEP, ou que les justifications sont inadéquates, les candidats ne pourront obtenir leur habilitation. Celle-ci est valable cinq ans avant d'être renouvelée par un nouveau test.

L'habilitation a plusieurs fonctions. D'un côté, elle prépare les examinateurs et les correcteurs à travailler en équipes. Lors de stages standardisés par le CIEP et de réunions locales, les acteurs sont invités à harmoniser les procédés de notation. Tout ceci dans le but de réduire au maximum les écarts de notes entre les jurys d'examen. A ce titre, elle renforce la qualité, l'équité et la légitimité de la note d'examen.

Mais, dans le même temps, la formation n'oublie pas que les correcteurs et examinateurs sont avant tout des enseignants. Elle les incite à concevoir des outils didactiques, adaptés aux différents niveaux, qui permettent aux apprenants-candidats d'avoir le plus de chances de réussir les épreuves d'examen. Cette « double casquette » d'enseignant et de correcteur-examinateur permet aux apprenants de voir en classe les progrès qu'ils ont accomplis et de valoriser leurs acquis. De plus, lors des premiers stages à Osaka en 2007-2008, cette formation a pu être aussi une initiation à l'approche actionnelle de l'enseignement. Comme à cette époque, tous les manuels de français ne diffusaient pas encore cette méthode, certains enseignants ont découvert, dans le stage, de nouvelles façons d'enseigner.

## **5. Les étudiants de l'université d'Osaka et le DELF-DALF**

Une analyse des comportements des étudiants spécialisés en français à l'université d'Osaka est-elle pertinente ? Le lecteur est parfaitement en droit de se poser la question tant les écueils à une telle entreprise sont nombreux. Le faible nombre d'inscrits au département de français, environ une

trentaine par année universitaire, ne permet pas de dégager de régularités statistiques. De plus, si j'ai pu avoir accès aux chiffres portant sur le nombre des candidats et le taux de réussite aux examens DELF-DALF, les données personnelles portant sur le nom, l'âge, l'adresse ou la profession des candidats demeurent, elles, absolument confidentielles.

Aussi, je me permettrai de dégager quelques réflexions personnelles qui procèdent de ma double expérience : comme enseignant de français à l'université d'Osaka, lors d'échanges informels avec mes étudiants, et comme examinateur-correcteur. La première est que les étudiants semblent tous connaître le DELF-DALF. Des plaquettes informatives, des affiches à l'université, des liens sur internet, les manuels en classe et une documentation récente à la bibliothèque ont réussi à faire prendre connaissance du dispositif. A défaut de considérer l'examen comme une priorité, les étudiants commencent à intégrer les six niveaux du CECRL comme faisant partie intégrante de leur processus d'apprentissage et ce, dès la première année. Ceci d'autant plus que, s'ils étudient une autre langue étrangère (italien, espagnol, allemand), ils retrouvent, dans leur manuel de classe, la même progression et les mêmes descripteurs logiques qu'en français.

La deuxième est que, à Osaka, les étudiants de Handai sont, à chaque session, bien représentés. Mon expérience de 10 ans comme examinateur-correcteur au centre d'examen d'Osaka à l'Alliance Française puis à l'Institut français m'a permis de rencontrer ou de lire des productions écrites de nombreux étudiants spécialisés en français de l'université. Bien sûr, pour des raisons éthiques, je ne puis être examinateur des étudiants auxquels j'enseigne mais rien ne m'empêche de solliciter les étudiants à passer les examens, de concevoir du matériel pédagogique centré sur la préparation des tests ou, en dehors des heures de cours, d'organiser des simulations d'examens afin de mettre les candidats dans les meilleures conditions.

Troisièmement, l'autonomie des diplômes prônée par la nouvelle version du DELF-DALF se retrouve dans la très grande variété de parcours des étudiants qui préparent l'examen. Ainsi, il est très rare d'avoir des étudiants inscrits au niveau A1. On peut émettre l'hypothèse que ce niveau semble trop facile pour des étudiants qui se sont spécialisés dans la langue française. Sachant qu'il ne leur faut que quelques mois d'apprentissage pour atteindre ce niveau, ils ne trouvent pas encore utile de valider leurs acquis par un diplôme qui n'a pas de valeur à leurs yeux. Cette « impasse » est en contradiction avec les recommandations du CIEP qui, en milieu scolaire, encourage à passer le A1 pour se familiariser avec les procédures de l'examen. Au niveau A2, en revanche, quelques étudiants du premier semestre de deuxième année se sont récemment inscrits, et l'ont facilement réussi. Pour m'être entretenu avec eux, il semble qu'ils tenaient à se rassurer sur leur niveau.

C'est à l'examen B1 que l'on trouve le plus gros contingent d'étudiants en français, notamment ceux qui vont partir étudier en France. Il faut dire que ce niveau reprend les thématiques des cours

dispensés en troisième année à l'université d'Osaka avec des locuteurs natifs (civilisation française, atelier d'écriture, français des affaires, conversation). En outre, il est considéré comme un seuil de l'utilisateur indépendant. C'est à partir du niveau B1 que l'on doit commencer à faire face à des situations inhabituelles rencontrées lors des voyages. Il constitue donc une sorte de test qui permet aux étudiants de répondre aux questions qu'ils se posent avant de partir étudier dans un pays francophone : pourrai-je comprendre les informations que j'entendrai à la télévision, à la radio ou dans les lieux publics ? Serai-je capable d'entrer en contact avec des locuteurs natifs et d'échanger avec elle/lui des informations sur ma vie personnelle, mes opinions, mes projets ? Parviendrai-je à résoudre un problème ?

Quant au niveau B2, il correspond en général au niveau des étudiants qui ont étudié pendant un semestre en France. Plusieurs le passent chaque année au centre d'examen d'Osaka à leur retour, soit pour valider les acquis de leur séjour linguistique et leur permettre de visualiser leur progression, soit dans un but professionnel : certains étudiants en français veulent, après le diplôme, utiliser le français dans le cadre de leur travail. Ils savent que le B2 est utile pour valoriser leur CV et augmenter leurs chances de travailler dans un environnement francophone. D'autres, pour les mêmes raisons, préfèrent passer l'examen dans un centre en France dans le cadre de leur séjour universitaire.

Les étudiants de l'université d'Osaka restent rares à se présenter au DALF. L'expérience montre que, quelque soit l'âge et la motivation des candidats, ce niveau nécessite un apprentissage assez long et une immersion complète en famille ou en entreprise dans un pays francophone. Or, la plupart des étudiants restent en général un semestre, sont logés en chambre universitaire et ne peuvent, légalement, pas travailler en France s'ils sont munis d'un visa étudiant.

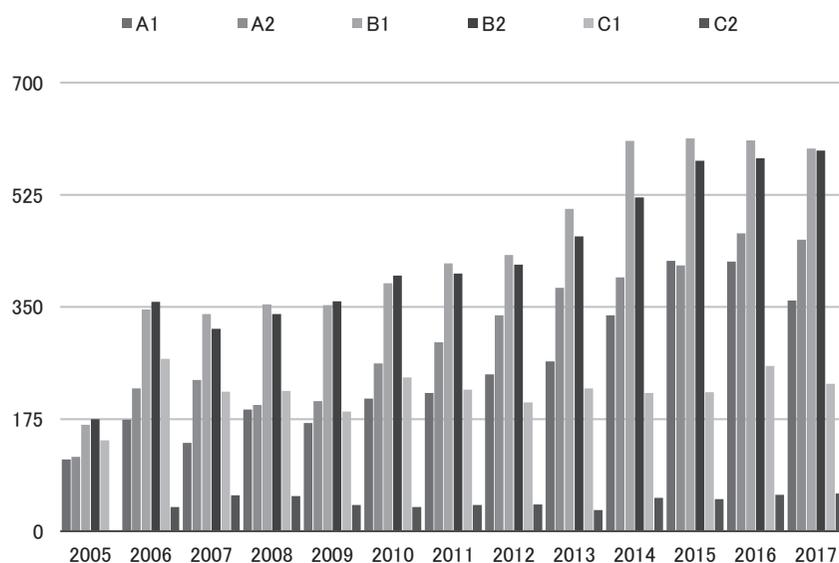
## **6. Le DELF-DALF au Japon et à Osaka**

C'est à partir de 2005 et l'apparition du nouveau DELF-DALF basé sur les six niveaux du CECRL que le diplôme s'enracine au Japon et au centre d'examen d'Osaka. Dans un premier temps, la direction de l'Alliance française (devenue Institut français du Kansai en 2014, suite à sa fusion avec l'Institut français de Kyoto) commence à prêter attention à la formation des nouveaux enseignants. Ceux-ci sont recrutés en fonction d'une formation initiale (à l'université) ou complémentaire (stages) centrée sur les règles du CECRL et les nouvelles méthodes pédagogiques.

Ensuite, le centre d'examen organise des semaines de formation pour habilitier de nouveaux examinateurs-correcteurs du DELF-DALF : en février 2008, en mars 2013 ou plus récemment, en mars 2018. Certains professeurs n'ayant pas pu suivre la formation dans les locaux de l'Institut peuvent être invités à la suivre dans un autre centre en fonction du calendrier des formations (à Tokyo, à Pékin ou directement au CIEP à Sèvres). Ainsi, en quelques années, le centre d'examen

d'Osaka a pu former des dizaines de correcteurs et examinateurs habilités au DELF-DALF et formés aux critères du CIEP.

Ce bataillon de nouveaux correcteurs est composé essentiellement d'enseignants qui exercent sur le terrain : dans les écoles de français, dans les différentes universités ou dans les comités de rédaction de nouvelles méthodes. En plus d'adapter les programmes et le matériel pédagogique aux spécificités du DELF-DALF, ils encouragent leurs étudiants à se présenter aux tests et en font la publicité. C'est la raison principale qui explique la croissance exponentielle du nombre d'inscriptions aux examens au Japon : si l'on considère les six niveaux, ils étaient à peine plus de 700 en 2005, ils sont plus de 2400 en 2016.



**Le DELF-DALF au Japon (tous centres / tous types de sessions)**

Si l'on observe les inscriptions dans les détails, elles confirment les hypothèses que nous avons émises concernant les étudiants de l'université d'Osaka : ce sont les niveaux B1 et B2 qui ont le plus progressé et qui attirent le plus de candidats. Cela prouve l'efficacité du nouveau DELF puisque les candidats peuvent s'y inscrire sans avoir obtenu les échelons inférieurs A1 ou A2. En outre, l'acquisition de ces niveaux s'inscrit souvent dans une perspective de mobilité internationale et/ou professionnelle : poursuivre des études dans un pays francophone, chercher un travail dans un environnement francophone voire, dans le cas du Canada, obtenir un visa de résident étranger.

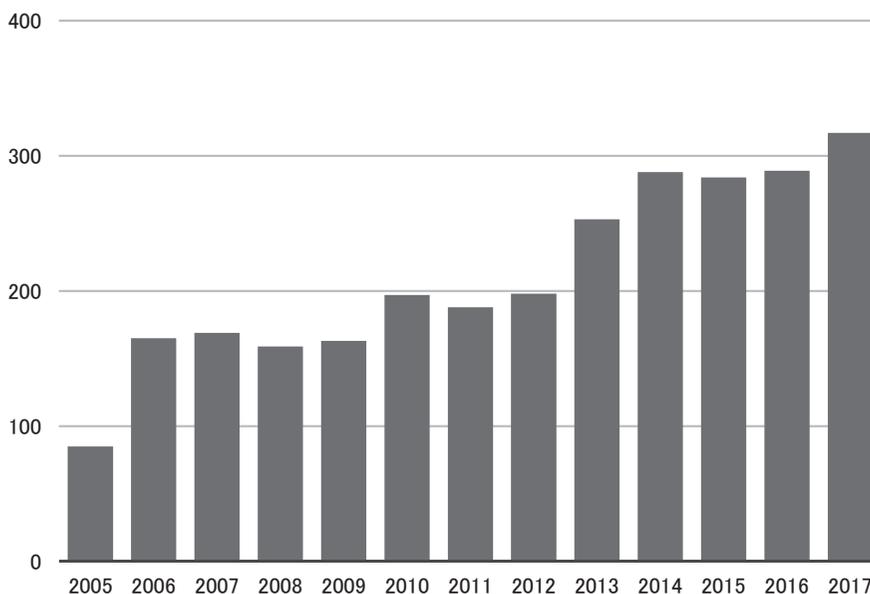
Les niveaux A1 et A2 enregistrent également une forte progression et les effectifs inscrits ont presque quadruplé en l'espace de 10 ans. Quant au DALF, il est en relative stagnation, entre 200 et

300 inscriptions par an, pour des raisons que nous avons évoquées plus haut: vu le niveau de maîtrise requis, il demande aux candidats d'avoir une longue expérience dans un environnement francophone. Or, vu les contraintes inhérentes au Japon, géographiques, financières ou professionnelles, il est difficile pour des apprenants japonais d'évoluer pendant une longue période dans un pays où on parle le français.

**Taux de réussite (2005-2017)**

A1	A2	B1	B2	C1	C2
97,22 %	92,21 %	69,82 %	45,90 %	34,08 %	35,88 %

Sans surprise, les taux de réussite, le nombre de candidats admis par rapport au nombre de ceux qui se présentent à l'examen, sont plus élevés dans les niveaux les plus faciles. Il ne semblait pas utile de rendre compte des variations annuelles des taux de réussite car elles restent proches de la moyenne sur la période 2005-2017. Cependant, la première session du DALF 2018 laisse entrevoir une forte hausse du taux de réussite, 74% au niveau B1 et près de 62% au niveau B2 sans que l'on puisse savoir, à ce stade de l'enquête, si ces chiffres révèlent une meilleure préparation des candidats à l'examen.



**Le DELF-DALF au centre d'examen d'Osaka**

Quant à la situation globale du centre d'Osaka, elle est conforme aux chiffres nationaux : de 85 personnes en 2005, le nombre a presque quadruplé pour atteindre 310 en 2017. Après une période de stagnation entre 2006 et 2009, le nombre d'inscrits est en augmentation et a franchi, l'an dernier, le cap des 300 candidats. Le nombre d'inscrits à la session de mai 2018 confirme cette tendance pour l'année en cours.

## **Conclusion**

Au regard de ces réflexions, on peut considérer que le DELF-DALF, notamment sous sa forme renouvelée est un indéniable succès et ce, à plusieurs titres. D'abord, en moins d'une génération, le DELF-DALF s'est imposé dans le paysage mondial et au Japon comme un examen de référence légitime pour tous les apprenants de la langue française.

Ensuite, il a réussi à mobiliser tous les personnes concernées dans un projet commun : le CIEP, responsable de l'élaboration des examens et de la formation des examinateurs, mais aussi le réseau international de la France, les ambassades, les consulats, les établissements scolaires français à l'étranger, les instituts français et les alliances françaises. Mais la plus grande réussite est sans doute d'avoir fédéré les acteurs de terrain, les enseignants à la réussite de l'entreprise. L'accompagnement des étudiants vers l'examen est devenu, pour les professeurs de français, un but à accomplir. Il s'inscrit dans la construction et la promotion de nouvelles méthodes pédagogiques plus vivantes, plus dynamiques, plus interactives et, en fin de compte, beaucoup plus agréables à dispenser sous forme d'enseignement dans la classe.

Reste que, et c'est le seul bémol, le Japon n'est pas encore, proportionnellement à sa population et à son degré élevé de développement, un pays majeur dans la progression du DELF-DALF à travers le monde. Il est possible que les acteurs locaux n'y aient pas été suffisamment sollicités par le réseau de promotion des nouveaux examens. Il est surtout probable que les normes locales d'évaluation des étudiants en français y résistent mieux aux influences étrangères.

Si la communauté des francophones a accepté, dans son immense majorité, les règles du CECRL comme la norme de référence, elle peine à attirer les collègues japonais dans les formations d'examineurs-correcteurs et dans la promotion du DELF-DALF dans les classes à l'université. Associer pleinement les collègues japonais, les convaincre de participer au développement des examens du CIEP et, avec lui, au changement complet des approches pédagogiques, tel est le défi qui attend les professeurs francophones dans les prochaines années.